



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2009

COMPTE-RENDU

Etaient présents : M. Claude JAMET, M. Casimir WROBEL, Mme Olivia BRUCY, M. Jean Luc DESCHAMPS, Mme Maryline DRINKINE, M. Christian AUBOURG, Mme Magali BORG, M. Ludovic DEHON, Mme Martine DUPUIS, Mme Cendrine FROMAGER, M. Segundo COFRECES, M. Orlando VIEIRA, Mme Nathalie RUBIO, M. Alain FOURNIER, Mme Michèle GROSSET, M. Sébastien MASSE, M. Michel RODRIGUES, Madame Juliette GUIRAL, M. Jean-Pierre GAZON

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L 2121-10, L 2121-11, L 2121-14, L 2121-17 et L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code précité à la désignation, pour la présente session, d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Michèle GROSSET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Les membres présents ayant tous été destinataires du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2009 et ne formulant aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède à la signature du registre des délibérations.

1. Projet De Communauté De Communes
2. Garantie d'emprunt consentie à l'Office Public HLM du Val de Loing pour le programme du "Clos Thomson" 1, rue de la Poste.
3. Demande de garantie d'emprunt pour le programme de construction de 63 logements locatifs de gendarmes à Nemours
4. Acquisition d'une parcelle de terrain de 600 m² environ auprès de Réseau Ferré de France
5. Indemnités des adjoints au maire

6. Tirage au sort des jurés d'Assises pour l'année 2010
7. Subvention exceptionnelle versée à l'Ecole Maternelle pour un séjour d'une semaine
8. Règlement intérieur de la cantine 2009-2010
9. Règlement intérieur de la garderie et étude surveillée ainsi que les tarifs 2009-2010
10. Règlement intérieur des stages sportifs, recrutement des animateurs et tarifs
11. Opération d'acquisition, de rénovation et d'extension de la boulangerie et du logement 11, rue du Gatinais
12. Marché à bons de commandes pour 4 ans d'entretien de la voirie communale
13. Remise en valeur des ruines de La Chapelle De Glandelles – Acquisition du terrain d'assiette et travaux
14. Décision Modificative N° 1
15. Fixation des frais de participation de la Commune de Fay-les-Nemours aux charges scolaires pour l'année 2009-2010
16. Participation communale aux fournitures scolaires pour l'année 2009-2010
17. Organigramme des services municipaux
18. Fixation du prix unitaire des chèques cinéma
19. Classement de parcelles en réserve de chasse
20. Affaires diverses
21. Informations du Maire
22. Remerciements

1. PROJET DE COMMUNAUTE DE COMMUNES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5214-1 et suivants

CONSIDERANT que l'intercommunalité constitue un moyen de rationaliser l'organisation territoriale en permettant de :

- mutualiser les moyens techniques et humains entre les communes,
- développer des projets communs que seule une commune ne peut porter,
- donner un poids stratégique plus important aux communes regroupées vis-à-vis notamment des partenaires institutionnels ;

CONSIDERANT que les communes de Bagneaux-sur-Loing, Châtenoy, Chevrainvilliers, Darvault, Fay-Lès-Nemours, Grez-sur-Loing, Moncourt-Fromonville, Nemours, Ormesson et Saint-Pierre-Lès-Nemours ont des intérêts communs dans de nombreux domaines ;

CONSIDERANT que ces communes ont déjà engagé une concertation fructueuse en vue de concevoir un projet de développement intercommunal;

CONSIDERANT qu'il apparaît souhaitable que ces communes se regroupent au sein d'une Communauté de Communes afin de conduire ensemble des projets d'aménagement de l'espace, de développement économique et d'amélioration de l'accès aux équipements et aux services ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne de bien vouloir prendre en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, un arrêté de périmètre en vue de la création d'une Communauté de Communes autour des Communes de Bagneaux-sur-Loing, Châtenoy, Chevrainvilliers, Darvault, Fay-les-Nemours, Grez-sur-Loing, Moncourt-Fromonville, Nemours, Saint-Pierre-lès-Nemours, et Ormesson.

2. GARANTIE D'EMPRUNT CONSENTIE A L'OPH VAL DE LOING HABITAT POUR LE PROGRAMME DU "CLOS THOMSON", 1 RUE DE LA POSTE

1. a) Construction de 3 logements financés en PLUS-CD et PLAI

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération de construction et d'acquisition/amélioration de six logements locatifs sociaux au "Clos Thomson", 1 rue de la Poste à Bagneaux-sur-Loing, la Ville a été sollicitée par l'OPH Val du Loing Habitat pour garantir les emprunts réalisés par l'organisme.

Il indique que conformément à la législation, la demande de réalisation de ces emprunts à la Caisse des Dépôts et Consignation doit comprendre la délibération de la collectivité locale garantissant leur remboursement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'octroyer la garantie de la commune à l'OPH Val du Loing Habitat pour le remboursement des 4 emprunts nécessaires à la réalisation de l'opération de construction pour un montant de 284.190.00 €.

1. b) Acquisition-amélioration de 3 logements financés en PLUS-CD et PLAI

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération de construction et d'acquisition/amélioration de six logements locatifs sociaux au "Clos Thomson", 1 rue de la Poste à Bagneaux-sur-Loing, la Ville a été sollicitée par l'OPH Val du Loing Habitat pour garantir les emprunts réalisés par l'organisme.

Il indique que conformément à la législation, la demande de réalisation de ces emprunts à la Caisse des Dépôts et Consignation doit comprendre la délibération de la collectivité locale garantissant leur remboursement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'octroyer la garantie de la commune à l'OPH Val du Loing Habitat pour le remboursement des 4 emprunts nécessaires à la réalisation de l'opération d'acquisition-amélioration pour un montant de 197.955,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE l'octroi de la garantie de la commune à l'OPH Val du Loing Habitat pour le remboursement des 4 emprunts nécessaires à la réalisation de l'opération de construction pour un montant de 284.190.00 € en ce qui concerne la construction de 3 logements financés en PLUS-CD et PLAI.

AUTORISE également l'octroi de la garantie de la commune à l'OPH Val du Loing Habitat pour le remboursement des 4 emprunts nécessaires à la réalisation de l'opération d'acquisition-amélioration pour un montant de 197.955,00 € en ce qui concerne Acquisition-amélioration de 3 logements financés en PLUS-CD et PLAI.

3. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 63 LOGEMENTS LOCATIFS DE GENDARMES A NEMOURS FINANCES EN PRETS PEX

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération de construction de 63 logements locatifs pour loger les gendarmes à Nemours, la ville a été sollicitée par l'OPH Val de Loing pour garantir les emprunts réalisés par l'organisme.

Il indique que conformément à la législation, la demande de réalisation de ces emprunts à la Caisse des Dépôts et Consignations doit comprendre la délibération de la collectivité locale garantissant leur remboursement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'octroyer la garantie de la commune à l'OPH Val de Loing Habitat à hauteur de 50 % pour le remboursement des emprunts nécessaires à la réalisation de l'opération de construction pour un montant de 9.647.535 € soit 4.823.767,50 €.

Monsieur le Maire précise que cette garantie apporte une réserve de 6 logements pour la mairie de Bagnaux-sur-Loing sur le parc du Val de Loing.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE l'octroi de la garantie d'emprunt de la commune à l'OPH Val de Loing à hauteur de 50% pour le remboursement des emprunts nécessaires à la réalisation de l'opération de construction d'un montant de 9.647.535 € soit 4.823.767,50 € pour le programme de construction de 63 logements locatifs de gendarmes à Nemours financés en prêts PEX.

4. ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 600 M² ENVIRON AUPRES DE RESEAU FERRE DE FRANCE

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que l'Etablissement Public d'Etat Réseau Ferré de France a missionné la société ADYA Grands Comptes pour la gestion de son patrimoine foncier et immobilier en son nom et pour son compte.

Cette société nous informe que l'Etablissement Public d'Etat Réseau Ferré de France envisage de céder le terrain non bâti de 600 m² environ référencé AI N°29, 57, 56 et 30 en partie.

Monsieur le Maire indique qu'une demande de prix attendu pour cette vente a été faite et qu'elle est à ce jour sans réponse.

Monsieur le Maire ajoute que ce terrain intéresse la commune par sa situation et sa superficie.

Monsieur le Maire demande donc à son Conseil Municipal de le déléguer pour la négociation et la signature de tous documents et actes d'acquisition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DELEGUE Monsieur le Maire pour la négociation et la signature de tous documents et actes pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de 600 m² environ auprès du réseau ferré de France.

5. INDEMNITES DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24

CONSIDERANT que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints,

Monsieur le Maire propose :

Article 1^{er} :

DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux de 16,5% de l'indice brut 1015 pour les élus suivants :

M. Casimir WROBEL - 1^{er} adjoint chargé de l'Urbanisme

Mme Olivia BRUCY - 2^{ème} Adjoint chargé de la Communication et des Activités Jeunesse

M. Jean Luc DESCHAMPS - 3^{ème} Adjoint chargé de l'Environnement

Mme Maryline DRINKINE - 4^{ème} Adjoint chargé des Affaires Scolaires et du Centre Communal d'Action Sociale

M. Christian AUBOURG - 5^{ème} Adjoint chargé des Sports

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 :

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal chapitre 65.

Article 4 :

DIT que cette délibération est d'application immédiate

Le Conseil Municipal, décide par,

15 voix pour,

1 voix contre,

3 abstentions

FIXE le taux des indemnités de fonction tel que défini ci-dessus




6. TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNEE 2010

Monsieur le Maire rappelle que chaque année il est nécessaire de procéder au tirage au sort des jurés d'Assises.

En vertu de l'arrêté préfectoral n°2008-CAB-036 du 23 avril 2008, il convient de porter sur la liste préparatoire un nombre de noms qui sera triple de celui fixé par ledit arrêté soit pour Bagneaux-sur-Loing, trois noms.

Il est rappelé que ne sont retenues que les personnes qui auront atteint l'âge de 23 ans en 2010, donc nés en 1987.

Ont été tirés au sort :

-  Audrey DARRY, 39 rue des Praillons
-  Yves EDEL, 21 rue de la Cabone
-  Frédéric DAVEAU, 8 rue Saint Laurent

7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ECOLE MATERNELLE POUR UN SEJOUR D'UNE SEMAINE

Monsieur le Maire rappelle qu'un séjour d'une semaine est organisé par l'école pour les élèves de grande section de maternelle. Ce séjour se déroule habituellement à BOURRON-MARLOTTE. Toutefois, des travaux ont dû être entrepris au centre, le rendant indisponible aux dates prévues.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que les enseignants de l'école maternelle se sont tournés vers l'organisateur CAP MONDE et ont pu obtenir une date dans un centre d'Eure-et-Loir, le Moulin de Berou La Mulotière à 30 kms de DREUX.

Les moyens à mettre en œuvre sont plus importants que ceux nécessaires à Bourron en animateurs et personnels car il n'y a pas de participation des parents d'élèves. Ainsi, le coût par enfant s'est vu augmenté de 70 € à la charge des familles.

Monsieur le Maire précise qu'une subvention de 900 € était prévue au budget primitif.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre ce surcoût imprévu en charge soit 1.750 € ainsi que le transport aller/retour pour un montant de 1.340 € assuré par le transporteur Darbier.

Il restera la somme de 62 € à la charge des familles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre en charge le surcoût prévu pour que les enfants puissent partir en classe de découverte au Moulin de Berou La Mulotière à 30 kms de DREUX en Eure-et-Loir c'est-à-dire 1.750 € ainsi que le transport aller/retour pour un montant de 1.340 € assuré par le transporteur Darbier.

8. REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE 2009-2010

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il y a lieu d'instaurer un règlement intérieur de cantine scolaire.

Ce règlement rappelle le fonctionnement de la cantine : horaires, encadrement, paiement.

Monsieur le Maire a souhaité redéfinir les modalités d'inscription, afin d'ajuster au mieux les commandes aux présences.

Monsieur le Maire réglemente l'accueil en cas de traitements médicaux et allergies alimentaires, par l'établissement de protocoles individualisés sous la responsabilité des parents.

Enfin, Monsieur le Maire réaffirme les règles de discipline et de civisme et prévoit une échelle de sanctions pour les débordements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après discussion et corrections,

Article unique

ADOpte le règlement intérieur à compter du 1^{er} juillet 2009.

***MAIRIE DE
BAGNEAUX-SUR-LOING***



**CANTINE SCOLAIRE
REGLEMENT INTERIEUR**

OUVERTURE : les LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI de chaque semaine scolaire, de 11h30 à 13h20.

INSCRIPTIONS : auprès des enseignants

Au plus tard le vendredi avant 9h00 pour la semaine qui suit.

Tout repas non décommandé dans les mêmes délais que les inscriptions reste à la charge de la famille.

En cas de maladie de l'enfant, le repas commandé et non pris ne sera pas comptabilisé sur présentation d'un certificat médical. Ceci n'est valable que pour le premier jour d'absence, les familles veilleront à décommander en mairie les repas suivants si nécessaire.

En cas d'absence non programmée d'un enseignant, le repas commandé et non pris, ne sera pas facturé.

ENCADREMENT : Sept agents communaux assurent le service et la surveillance des enfants.
Responsable : Corinne BRUCY.

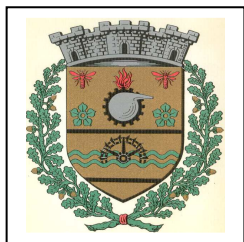
PARTICIPATION FAMILLE :

Les familles s'acquittent du prix des repas suivant une facture établie à chaque fin de mois.

PAIEMENT : A terme échu, dès réception de la facture récapitulant les repas pris durant le mois passé.

TRAITEMENTS MEDICAUX – REGIMES – ALLERGIES : Aucun médicament ne sera administré. En cas de pathologie nécessitant un régime particulier, il est demandé aux familles de fournir un certificat médical le spécifiant : un protocole d'accueil sera signé par la commune pour ces pathologies, et le personnel sera formé pour les gérer. La commune se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'accueil, à l'examen des dossiers au cas par cas.

DISCIPLINE : Il ne peut être admis un comportement néfaste à un fonctionnement serein du service (désobéissance, insolence, violence, irrespect ...). Dès le 1^{er} avertissement, les parents seront informés par courrier motivé du problème de comportement de leur enfant. Au 2^{ème} avertissement, les parents seront convoqués par la mairie pour un entretien. Au 3^{ème} avertissement, la mairie se réunira avec les agents communaux et le directeur de l'école et décidera d'une façon collégiale de l'exclusion temporaire, voire définitive, de l'enfant. Aucun recours ne sera alors possible.



SERVICE CANTINE SCOLAIRE

BULLETIN D'INSCRIPTION 2009/2010
A RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 27 AOUT 2009

NOUS, SOUSSIGNES MADAME, MONSIEUR
PERE, MERE DE L'(DES) ENFANT(S)classe.
.....classe.
..... classe.

- CERTIFIONS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT DE LA CANTINE ET EN AVOIR ACCEPTE LES TERMES.

- SOUHAITONS INSCRIRE N(OS)TRE ENFANT(S) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 de la façon suivante (cochez votre choix) (hors semaine de la rentrée):

d'une façon permanente le :

lundi

mardi

Ou

jeudi

vendredi

à la demande au plus tard chaque vendredi avant 9h00 pour la semaine suivante.

Si vous souhaitez en cours d'année modifier les jours d'inscription indiqués sur ce bulletin, vous devez impérativement vous présenter en mairie pour signature d'un avenant.

INSCRIPTION POUR LA SEMAINE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE :

jeudi 3 septembre

vendredi 4 septembre

- SI NECESSAIRE, NOUS AUTORISONS SON HOSPITALISATION À L'HOPITAL DE NEMOURS.
COORDONNEES DU MEDECIN DE FAMILLE :

Nom.

Tel

EN CAS D'URGENCE, N° DE TELEPHONE OU NOUS JOINDRE :

Père

Mère

Date de réception en
mairie + cachet

Observations :

Date

SIGNATURES

A retourner IMPERATIVEMENT avant le 27 août 2009.
Après cette date, aucune inscription ne pourra être validée pour le mois de septembre.

**9. REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE ET DE L'ETUDE SURVEILLEE
AINSI QUE LES TARIFS 2009-2010**

Monsieur le maire rappelle qu'un service de garderie fonctionne matin et soir à l'école maternelle et à l'école élémentaire, ainsi qu'une étude surveillée le soir pour les élèves de l'école élémentaire.

Il indique qu'il y a lieu d'instaurer un règlement intérieur, afin de fixer les conditions d'inscription, les modalités d'accueil et la tarification.

Monsieur le maire demande au Conseil municipal d'adopter les termes du règlement intérieur et les tarifs pour l'année scolaire 2009-2010.

Tarifs	
GARDERIE	Journalier
	Matin ou Soir : 1.21 € Matin + Soir : 2.08 €
	Mensuel (au-delà de 13 jours de présence)
	Matin ou Soir : 15.96 € Matin + Soir : 27.27 €
ETUDE SURVEILLEE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Pour 2 jours de présence par semaine</u> : 10 € ▪ <u>Pour moins de 4 jours de présence par mois</u> : tarif journalier (1,50 €)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le règlement intérieur de la garderie et de l'étude surveillée

FIXE les tarifs comme exposés ci-dessus.

**MAIRIE DE
BAGNEAUX-SUR-LOING**



**GARDERIE PERI-SCOLAIRE
Etude Surveillée**

REGLEMENT INTERIEUR

I GARDERIE PERI-SCOLAIRE

OUVERTURE : les LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI de chaque semaine scolaire de **7 h 20 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 18 h 30**

FORMALITES D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer en mairie ou depuis le site Internet www.mairie-bagneauxsurloing.fr, rubrique Jeunesse.

Le dossier sera rempli et signé par les familles, qui fourniront les pièces justificatives demandées.

Ecole maternelle et élémentaire

- Garderie du matin : l'enfant est pris en charge dès son arrivée jusqu'à l'ouverture de la classe
- Garderie du soir : l'enfant est pris en charge de la classe à la salle de garderie

Lieux d'accueil : école maternelle - salle de garderie
_____ Ecole élémentaire - salle de bibliothèque

Encadrement :

Ecole maternelle

- Le matin : deux agents : Esther Vilarinho et Cathy Brucy
- Le soir : un agent : Corinne Brucy

Ecole élémentaire

- Le matin et le soir : un agent : Martine Hylaire

Goûter :

La municipalité prend en charge le goûter des enfants de garderie de l'école maternelle seulement.

Pour les enfants de garderie de l'école élémentaire, un goûter devra être prévu par la famille.

Participation financière des familles :

- Paiement : Les familles s'acquitteront de l'avis de sommes à payer dès réception, auprès de la Perception de Nemours, 45 Quai Victor Hugo.
- Déduction fiscale : Une fraction des frais de garderie de vos enfants de moins de 7 ans est déductible de vos impôts. Le service des affaires scolaires et périscolaires pourra vous délivrer une attestation. Cependant il est important que vous conserviez vos avis de sommes à payer.

II ETUDE SURVEILLEE

OUVERTURE :

- **Cycle 2** : Les LUNDI ET JEUDI
- **Cycle 3** : Les MARDI ET VENDREDI

FORMALITES D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer en mairie ou depuis le site Internet www.mairie-bagneauxsurloing.fr, rubrique Jeunesse.

Le dossier sera rempli et signé par les familles, qui fourniront les pièces justificatives demandées.

Lieux d'accueil : Ecole élémentaire

Encadrement : Les instituteurs

Participation financière des familles :

- Paiement : Les familles s'acquitteront de l'avis de sommes à payer dès réception, auprès de la Perception de Nemours, 45 Quai Victor Hugo.
- Déduction fiscale : Une fraction des frais de garderie de vos enfants de moins de 7 ans est déductible de vos impôts. Le service des affaires scolaires et périscolaires pourra vous délivrer une attestation. Cependant il est important que vous conserviez vos avis de sommes à payer.

III LES TARIFS

A/ Garderie Péri-Scolaire

- Tarif journalier :
Prise en charge matin **ou** soir : **1.21 €**
Prise en charge matin **et** soir : **2.08 €**
- Tarif mensuel (au-delà de 13 jours de présence) :
Prise en charge matin **ou** soir : **15.96 €**
Prise en charge matin **et** soir : **27.27 €**

B/ Etude Surveillée

- Pour **2 jours** de présence par semaine : 10 €
- Pour **moins de 4 jours par mois**, un tarif journalier s'applique : 1,50 € (la séance)



*Inscription garderie scolaire
2009/2010*



Nom et prénom du responsable légal : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Sollicite l'inscription

<u><i>Nom de l'enfant</i></u>	<u><i>Prénom</i></u>	<u><i>Classe</i></u>

Document à fournir :

- *justificatif d'emploi (pour le couple)*

Condition de règlement :

- *Les parents s'engagent à s'acquitter mensuellement des factures de garderie directement à la Perception de Nemours (45 Quai Victor Hugo)*

Horaires et tarifs pour l'année civile 2008 :

- *Horaires : de 7 h 20 à 8 h 30 | de 16 h 30 à 18 h 30*
- *Tarifs :*
 - *Prise en charge matin ou soir : 1.21 €/jour*
 - *Forfait mensuel matin ou soir : 15.96 €/mois (14 jours et +)*
 - *Prise en charge matin et soir : 2.08 €/jour*

- *Forfait mensuel matin et soir : 27.27 €/mois (14 jours et +)*

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Garderie et de l'Etude Surveillée.

a

Le/...../09

Signature

10. REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES SPORTIFS – RECRUTEMENT DES ANIMATEURS SPORTIFS

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'année 2005, un accueil est organisé durant l'été pour les balnéoliteains et 6 à 16 ans.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de prévoir à nouveau cet accueil pour 2009.

Le service rendu aux balnéoliteains a été amélioré cette année par des plages horaires de garderie matin et soir pour les parents qui travaillent.

Un repas sera prévu, livré par le prestataire de la cantine scolaire « Scolarest ». Il s'agira d'un repas froid, équilibré et conservé dans les conditions d'hygiène réglementaires.

Un prix de 3,60 € par repas sera facturé aux familles. La possibilité est laissée aux enfants de rentrer chez eux le midi, mais plus aucune denrée alimentaire ne pourra être apportée au centre.

Un règlement intérieur et un dossier d'inscription sont établis de manière à préparer au mieux les journées des enfants.

Les dossiers d'inscription sont à retourner en mairie avant le 30 juin 2009.

La période d'accueil s'étend du 6 juillet au 28 août avec une fermeture la deuxième semaine d'août.

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de l'autoriser à recruter, en fonction des pré-inscriptions recensées, 5 animateurs au mois de juillet et 3 pour le mois d'août, dont une directrice titulaire du brevet d'animateur des Activités Physiques et Sportives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter, en fonction des pré-inscriptions recensées, 5 animateurs au mois de juillet et 3 pour le mois d'août, dont une directrice titulaire de la licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

ADOpte le règlement intérieur

**MAIRIE DE
BAGNEAUX-SUR-LOING**



STAGES SPORTIFS

REGLEMENT INTERIEUR

La commune de Bagnaux-sur-Loing propose des stages sportifs, des activités ludiques et de détente.

Le fonctionnement de cet accueil est soumis à l'agrément du Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports dans le cadre de la réglementation des C.L.S.H. Cet accueil est un service municipal placé sous la responsabilité d'un directeur diplômé.

Un projet éducatif et un projet pédagogique sont établis. Ils sont à la disposition de tout requérant en mairie ainsi que sur le site Internet www.mairie-bagneauxsurloing.fr.

I – Accueil des enfants

A) Admission

Le stage sportif est accessible aux enfants balnéolitains exclusivement, à la journée, après inscription. **Aucun enfant ne pourra être admis sans inscription préalable, 3 jours ouvrés avant le 1^{er} jour d'accueil.**

B) Inscription et annulation

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer en mairie ou depuis le site Internet www.mairie-bagneauxsurloing.fr, rubrique Jeunesse.

Le dossier sera rempli et signé par les familles, qui fourniront les pièces justificatives demandées.

Composition du dossier d'inscription :

- 1) Le règlement intérieur comporte un **coupon d'accuser de lecture et d'inscription**, à découper et joindre au dossier ;
- 2) Une autorisation écrite pour les sorties hors site et en car ;
- 3) Une fiche de renseignement ;
- 4) Une fiche sanitaire ;

Les annulations d'inscription ne seront acceptées qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

II – Conditions générales de fonctionnement

A) Accueil de loisirs

Les enfants peuvent fréquenter la structure d'accueil à la journée ou à la semaine. Ils sont accueillis dans le Club House, au stade Henri Aubourg à la journée de **10 h 00 à 17 h 00**. En dehors de ces heures de fonctionnement, la structure d'accueil et la mairie sont dégagées de toute responsabilité.

En cas d'absence d'un enfant, ses parents sont tenus d'en informer la mairie (01.64.78.51.90) le plus tôt possible. Seules les annulations d'inscriptions justifiées par un certificat médical donneront droit au remboursement du repas ou à un report.

Les **repas** seront pris au Club House entre 12 h 15 et 13 h 45. Ils sont achetés auprès d'un prestataire extérieur, garantissant l'équilibre alimentaire et la chaîne du froid. Le goûter est assuré par le centre également. Il n'y aura plus la possibilité d'amener de denrées alimentaires au centre.

Si les familles ne souhaitent pas bénéficier du service de restauration, les enfants pourront rentrer chez eux le midi durant l'heure du repas entre 12 h 15 et 13 h 45. Le retour se fera jusqu'à 13 h 45 précises. Au-delà de cet horaire, les enfants ne seront plus acceptés.

B) Garderie

Une garderie est mise en place le matin de 7 h 45 à 10 h 00, et le soir de 17 h 00 à 18 h 00. Ce service est ouvert aux familles balnéolitaines dont les **deux** parents travaillent aux horaires d'accueil. (Ci-dessus).

La fermeture est fixée à 18 h 00 précises, et un dépassement d'horaire sera facturé au prix de 5 €.

C) Procédure d'exclusion

Une exclusion du stage pourra être prononcée après avertissement écrit signifié aux familles dans les cas suivants :

- Mise en danger de soi-même ou d'autrui
- Comportement excessif (insultes, coups...) incompatible avec la vie en collectivité
- Détérioration volontaire de matériel
- Irrespect répété envers le personnel
- Incivilités.

D) Assurances

Les enfants inscrits devront avoir une assurance extrascolaire ou être couverts par la responsabilité civile des parents. La commune ne peut être tenue pour responsable de la perte ou de la détérioration de vêtements et d'objets personnels sauf implication directe de celle-ci.

E) Participation financière des familles

La mairie de Bagneaux-sur-Loing offre gracieusement cet accueil de vacances scolaires aux balnéolitains. (salaires des animateurs, frais de fonctionnement, car).

Le coût de la restauration sera à la charge des familles au prix de 3,60 € comprenant un repas complet, la boisson, la vaisselle jetable, un pique-nique les jours de sorties en car, le goûter.

Une participation financière pourra être demandée à l'occasion des sorties.

Ce service est mis en place par mesure de respect de la réglementation en matière d'hygiène, de transport, de conservation et de consommation des denrées alimentaires. Il est rappelé que les enfants peuvent déjeuner chez eux, et revenir l'après-midi. (cf. II A-) sauf les jours de sorties. (principalement le vendredi).



COUPON A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

A remettre en mairie avant le 30 juin 2009 impérativement

Prénom, NOM : Télépone :
.....

Adresse :
.....
.....

.....7716
7 BAGNEAUX-SUR-LOING

A) Inscrit mon(mes) enfant(s) :

Prénom : 1^{er} enfant..... Nom :
.....Age:

2^{ème} enfant..... Nom :
..... Age:

3^{ème} enfant..... Nom :
.....Age:

Mettre une croix dans la case du jour de présence

JUILLET

6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

AOUT

3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28

B) Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil en Stages Sportifs De Vacances Scolaires.

A Bagneaux-sur-Loing
Le.....2009

Signature



Cadre réservé à l'administration

POINTAGE DES PIÈCES DU DOSSIER

- Le règlement intérieur qui comporte un **coupon d'accuser de lecture et d'inscription**, à découper et joindre au dossier ;
- Une autorisation écrite pour les sorties hors site et en car ;
- Une fiche de renseignement ;
- Une attestation d'assurance extra-scolaire ;
- Une fiche sanitaire avec les photocopies des vaccinations.

Complétude du dossier
Date

Visa de l'agent recevant le dossier

11. OPERATION D'ACQUISITION, DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA BOULANGERIE ET DU LOGEMENT 11, RUE DU GATINAIS

Monsieur le Maire fait savoir que M. HOLLIER, propriétaire de la seule boulangerie de Bagneaux-sur-Loing souhaite vendre les murs et le fonds de commerce au plus tôt.

Monsieur le Maire réaffirme le souhait de la commune de maintenir ce commerce au sein du village dans le cadre de l'aide au commerce en milieu rural.

Il précise qu'un boulanger voisin se porterait acquéreur du fonds si les locaux sont rénovés et agrandis.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir l'immeuble abritant le commerce et un logement à l'étage, sur les bases du Service des Domaines, d'ores et déjà sollicité pour établir une valeur vénale qui servira de base à une négociation amiable avec l'actuel propriétaire.

Monsieur le Maire ajoute que la mairie ferait réaliser les travaux nécessaires à l'exploitation ainsi que la rénovation du logement. A cet égard, il demande au Conseil Municipal l'autorisation de choisir un architecte.

Monsieur le Maire précise qu'un loyer sera demandé à l'exploitant du commerce et au locataire de l'appartement.

Il demande au Conseil Municipal son accord pour porter la mairie acquéreur de l'immeuble et d'autoriser les signatures des actes de reprise de propriété.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser les opérations d'agrandissement et de rénovation de l'immeuble et demande l'autorisation de signer les documents y afférant.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de déposer les demandes de subvention auprès du Conseil Régional, du Conseil Général de Seine-et-Marne et du FISAC et pour se faire, de l'autoriser à recourir aux services de la Chambre des Métiers pour un montant de 660 €.

Monsieur le Maire précise qu'un échéancier et un plan de financement seront dressés et soumis à l'avis du Trésorier Principal de Nemours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE D'ACQUERIR la boulangerie de Bagneaux-sur-Loing et le logement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes de reprise de propriété nécessaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les opérations d'agrandissement et de rénovation de l'immeuble en faisant appel aux services d'un maître d'œuvre.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès du Conseil Régional, du Conseil Général de Seine-et-Marne, de la Chambre des Métiers et du FISAC.

DEMANDE un loyer à l'exploitant du commerce et au locataire de l'appartement.

12. MARCHÉ À BONS DE COMMANDES POUR QUATRE ANS D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le marché à bons de commandes d'entretien de la voirie arrive à son terme le 3 juillet 2009.

Il convient donc de relancer un appel d'offres afin de s'assurer les services d'un prestataire pour les travaux d'entretien courant de la voirie.

Monsieur le Maire indique qu'un bureau d'études sera à missionner pour établir le dossier de consultation des entreprises pour une signature de marché à la rentrée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal sa délégation pour mener l'appel d'offres et signer les pièces du marché de 4 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à missionner un bureau d'étude pour établir le dossier de consultation des entreprises

AUTORISE Monsieur le Maire à mener l'appel d'offres et signer les pièces du marché de 4 ans.

13. REMISE EN VALEUR DES RUINES DE LA CHAPELLE DE GLANDELLES – ACQUISITION DU TERRAIN D'ASSIETTE ET TRAVAUX

Monsieur le Maire dit que les ruines de la Chapelle de Glandelles sont situées dans un périmètre protégé et sont inscrites sur la liste complémentaire du patrimoine français.

Afin de remettre en valeur ces vestiges précieux pour la commune, il est envisagé d'acquérir le terrain d'assiette et de réaliser des travaux de revalorisation de l'édifice et d'aménagement des abords.

Monsieur le Maire indique que le service des Domaines a été sollicité pour établir une valeur vénale qui servira de base à une négociation amiable avec l'actuel propriétaire.

Il ajoute que les contacts ont été pris avec les partenaires obligatoires à savoir les Architectes des Monuments Historiques et les Architectes des Bâtiments de France.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la délégation pour négocier l'achat et mener les travaux et à cet effet de signer tous les documents nécessaires.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer les demandes de subvention liées aux restaurations d'édifices immobiliers inscrits dont l'une au Conseil Général de Seine-et-Marne à hauteur de 50% avec un plafond annuel de 7.700 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier l'achat et mener les travaux de remise en valeur des ruines de la Chapelle de Gandelles.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention liées aux restaurations d'édifices immobiliers inscrits dont l'une au Conseil Général de Seine-et-Marne à hauteur de 50% avec un plafond annuel de 7.700 €.

14. DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster certains crédits inscrits au budget 2009 en réalisation des virements de crédits.

Article 6711 : intérêts moratoires : - 2.000 €

Article 6748 : autres subventions exceptionnelles : + 2.000 €

Article 2315 : immobilisations, Installations, matériel et outillage technique : - 30.000 €

Article 2313 : construction : + 30.000 €

Article 022 : dépenses imprévues – 39.479 €

Article 73914 : Fonds de Solidarité Ile-de-France + 39.479 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte la présente Décision Modificative n°1 pour le budget unique 2009.

15. FIXATION DES FRAIS DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE FAY-LES-NEMOURS AUX CHARGES SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2009-2010

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année il convient de fixer le montant de la participation de la commune de FAY-lès-NEMOURS aux charges scolaires.

Il indique aux membres du Conseil Municipal que ces dispositions résultent de la circulaire n°96-25 du 17 juillet relative à l'application de l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, loi relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état.

Il propose de maintenir les frais de participation de la commune de FAY-lès-NEMOURS aux charges scolaires pour l'année 2009/2010 à l'identique de 2008/2009 à :

☞ 1.071 € par enfant scolarisé à l'école maternelle

☞ 470 € par enfant scolarisé à l'école élémentaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article unique :

FIXE les frais de participation de la commune de FAY-lès-NEMOURS aux charges scolaires pour l'année 2009/2010 à :

- ☞ 1.071 € par enfant scolarisé à l'école maternelle
- ☞ 470 € par enfant scolarisé à l'école élémentaire

*A ce jour, soit 8 enfants pour l'école maternelle
7 enfants pour l'école élémentaire*

**16. PARTICIPATION COMMUNALE AUX FOURNITURES SCOLAIRES POUR
L'ANNEE 2009-2010**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient comme chaque année d'allouer une somme pour l'achat de fournitures scolaires.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'année 2008-2009 le montant de la participation communale, était de 48.23 €.

Il propose pour l'année 2009-2010 d'augmenter de 3,67 % le montant de la participation communale pour la porter à 50 € par élève.

Il indique en outre que, comme les années précédentes, les familles domiciliées dans une commune extérieure (hors Fay-les-Nemours) contribueront pour un montant égal à la participation allouée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE D'ALLOUER un montant de 50 € par élève aux écoles au titre de la participation communale aux fournitures scolaires.

DECIDE DE FAIRE PARTICIPER les familles domiciliées dans une commune extérieure (hors Fay-lès-Nemours) pour un montant égal à ladite participation,

DIT QUE cette somme sera recouvrée par Monsieur le Percepteur au vu de l'état nominatif édité par la Commune de Bagneaux-sur-Loing.

DIT QUE les recettes et les dépenses sont inscrites au budget communal 2009.

135 enfants sont concernés

17. ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'établir un organigramme de services municipaux.

Il propose un organigramme fonctionnel comportant 28 agents titulaires ou en contrat d'emploi aidé tel que présenté ci-dessous :

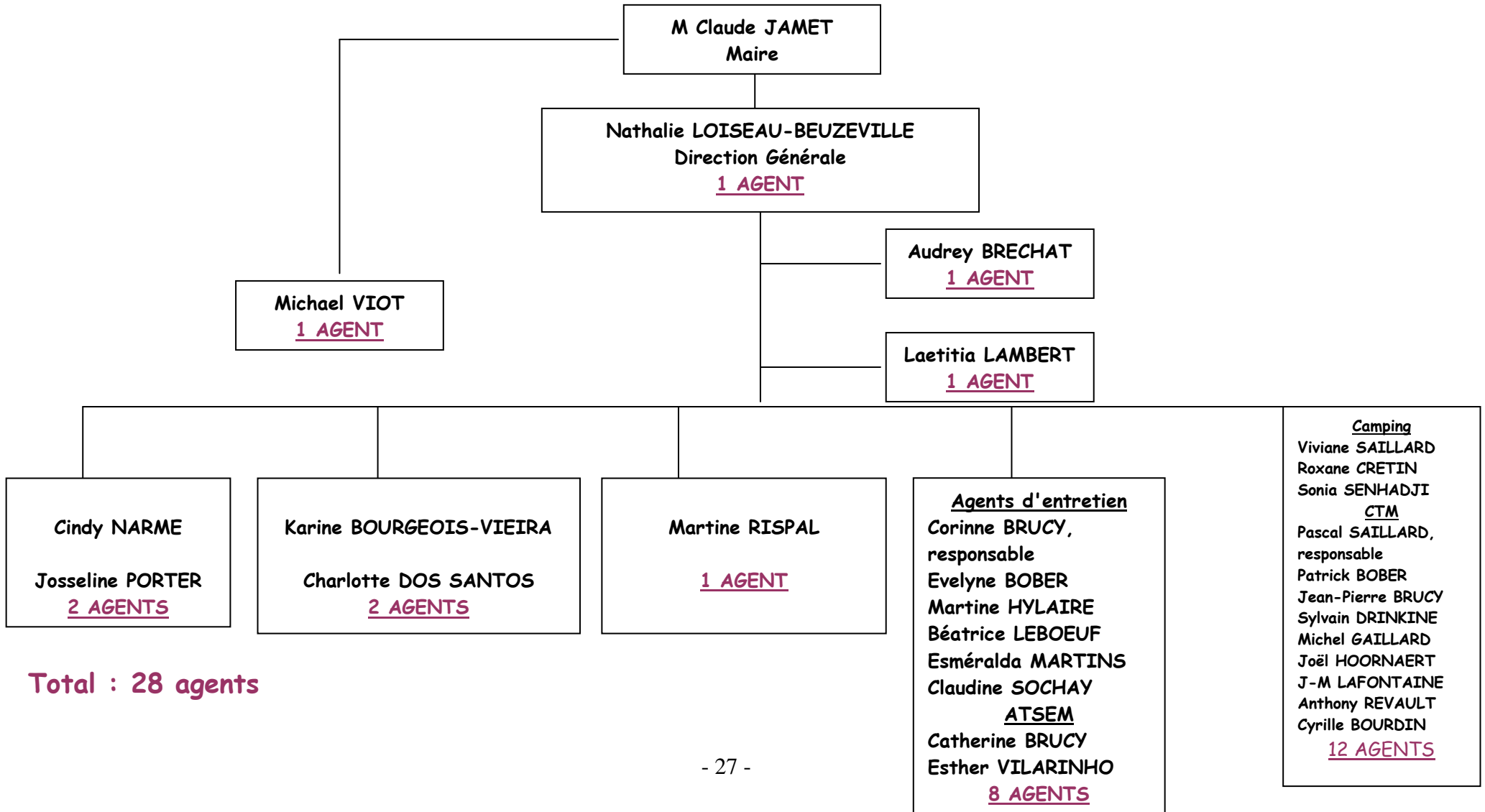
Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal d'adopter cet organigramme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte l'organigramme présenté ci-dessous



ORGANIGRAMME NOMINATIF DE LA MAIRIE DE BAGNEAUX-SUR-LOING



18. FIXATION DU PRIX UNITAIRE DES CHEQUES CINEMA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Directeur du cinéma l'Ermitage lui a signalé que le prix des chèques « CINEMA » s'élèvera à 6,60 € au lieu de 6,30 € à compter du 1^{er} juillet 2009.

Il rappelle que les chèques « CINEMA » sont vendus au prix unitaire de 4.80 € et il propose de les augmenter et de fixer le prix à 5,10 € à compter du 1^{er} juillet 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

PORTE le tarif des chèques « CINEMA » à 5,10 € à compter du 1^{er} juillet 2009.

19. CLASSEMENT DE PARCELLES EN RESERVE DE CHASSE

La société de Chasse de Bagneaux-sur-Loing a sollicité la commune pour classer en réserve de chasse quatre parcelles en section AA 1 au lieu-dit Le Petit Bagneaux pour une surface totale de 12433 m2.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable à cette demande et de classer les parcelles suivantes en réserve de chasse.

AA1 ⇨ 5311 m2
AA3 ⇨ 1361 m2
AA4 ⇨ 1277 m2
AA7 ⇨ 4484 m2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DONNE un avis favorable à la demande de la société de Chasse de Bagneaux-sur-Loing pour mettre en réserve de chasse quatre parcelles en section AA 1 au lieu-dit Le Petit Bagneaux pour une surface totale de 12433 m2 telles que définies ci-dessous :

AA1 ⇨ 5311 m2
AA3 ⇨ 1361 m2
AA4 ⇨ 1277 m2
AA7 ⇨ 4484 m2

20. **INFORMATIONS DU MAIRE**

Aménagement d'un plan d'eau près du pont

La Mairie prend contact avec Mme VERGNOL du Conseil Général, M. CANIVET des Voies Navigables de France et Mme SOYHER de la Maison de l'Environnement.

Jeu en forme de bateau sur la base de loisirs.

Le bateau est terminé.

Jeux camping

Les jeux au camping sont prêts pour accueillir les enfants du camping depuis le 12 juin dernier

Appareils de fitness

Les appareils de fitness sont installés depuis le 12 juin dernier.

Rupture de contrat HLM Fromonceau

La Mairie, insatisfaite des prestations de la Société AGRION, a procédé à une rupture de contrat.

Embauche de Cyrille BOURDIN

Suite à la rupture du contrat avec la Société AGRION et en vue du départ de Sylvain DRINKINE l'année prochaine, il faudrait que Cyrille BOURDIN soit embauché aux services techniques.

Aménagement parking base de loisirs – écoulement d'eau

Des écoulements d'eau endommagent une partie de la base de loisirs. Il faudrait prévoir un réaménagement du parking

Terrain d'honneur au stade Henri Aubourg

L'installation de l'arrosage automatique est prévue à partir du 21 juin et rendra indisponible durant plus de trois semaines.

Embauche de vacataires pour l'été aux services techniques.

Monsieur le Maire souhaite recruter des vacataires pour l'été pour venir en renfort des agents des services techniques. Il s'agit de M. GRODET et Mathieu AUBOURG.

Parkings rue de Fromonceau

Cinq places de parkings sont en cours de réalisation rue de Fromonceau dont une place « handicapé »

Club House

La Société ADH effectue le changement des portes et les services techniques ont posé des gouttières et installé un puisard.

Point sur les ordres de services

Fournisseurs	OBJET	Prix TTC	OBSERVATIONS	IMPUTATION
Mairie				
JPA	Mise en conformité de la baie informatique	1 503.37 €	OS Fait 250208	61522
JPA	Mise en conformité installation électrique sous-sol de la Mairie	4 456.30 €	OS Fait 100608	61522
JPA	Mise en conformité installation électrique chaufferie mairie	2 775.75 €		61522
MAGNUS	Extension Triposte LOGICIEL Compta	711.62 €	Karine	2181
MAGNUS	Logiciel Solon evolution Gestion des marchés publics P/DGS	3 929.20 € 4 963.40 €		2183+2181
MAGNUS	Logiciel Gestion des immobilisations P/DGS	1 375.40 € 328.90 €		2183+2181
Micro Service	Ordinateur Service Communication	1 238.93 €	Réglé	2183
Micro Service	6 Ecrans Ordinateurs 19 Pouces	1 413.67 €	Réglé	2183
Jessica Sculteur	Trophees Silice	2 500.00 €	Os Fait200207	2168
Micro Service	Install Anti-Virus S/9 Postes	789.36 €	Réglé	61558
Paveurs du Gâtinais	Allée Centrale (Pavés de Souppes) autour fontaine	15 000€ à 20 000 €	environ	218
STUDIO 2000	Appareil Photo Canon	529.00 €	Réglé	2188
BUT	Micro-Onde	299.00 €	Réglé	60632
BRUNEAU	Mobilier Bureau Secrétaire	2 127.44 €	Réglé	2184
Pelletier	Remplacement Parquet Local Clim	2 206.62 €		61522

	Achat Boulangerie	150 000.00 €	environ	
Micro-Service	Disque dur Réseau 8-10 postes	1 570.61 €		2183
BUT	Frigo-Américain	999.00 €	Réglé	2188
	TOTAL	201 147.96 €		
Ecole Primaire				
Millenium	Bureau Mr VALEYRE + Mobilier CE2 (meuble bas, poste compact, caisson mobile, rayonnage)	392.28 €	Réglé	60632
WESCO	Bibliothèque Classe CM1 (Mme MAGNIEZ)	318.59 €	Réglé	60632
MICROSERVICES	Ordinateur Toshiba	1 011.62 €	OS Fait 300409	2183
AEC	Plafond, murs et boiserie	20 449.21 €	Réglé	61522
AEC	Circulations, Salle informatique, Salle Polyvalente et Bibliothèque, Bureau 1, Infirmerie, Fin peinture radiateurs, Local ménage	26 171.42 €	Subv Fond Ecole Os Fait 190509	61522
PELLETIER	Remplacemnt 12 Baies Existantes 6 classes	31 685.63 €	Subv Fond Ecole Os fait 050509	2135
PELLETIER	Remplacement Stores 12 Fenêtres 6 Classes		Subv Fond Ecole Os fait 050509	2135
Micro-Service	Tvx de Cablage de 6 classe Ecole Numérique	4 951.44 €		2135
Micro-Service	Tvx de Filtrage Internet+ Switch+Disque dur Reseau	2 551.50 €		2135
	TOTAL	87 531.69 €		

Ecole Maternelle				
DELAGRAVE	Table ovale (Gilbert)	96.34 €	Réglé	60632
NATHAN	Gros matériel pédagogique (Coralie)	390.50 €	Réglé	60632
JPA	Vérification annuel des dispositifs de protection (alarme, incendie, éclairage sécurité...)	301.39 €		611
BUT	Appareil Photo Numérique Kodak SD	179.99 €	avis défavorable	60632
NATHAN	Table informatique, chevalet, chaises, meubles, tour à livres (Coralie)	1 504.90 €	réglé	2184
NATHAN	Gros Equipement (Etagères, Bacs, Boites...) Gilbert	552.60 €	Réglé	2184
ACTION FLUO	6 Twist Car 2 " La voiture écologique"	347.00 €	OS Fait 060409	60632
JPG	Ordinateur Portable Toshiba Mme Minost	799.00 €	avis défavorable	2183
FORECO	Sol souple (sous rocher, cadre à grimper, poutre, tunnel, maisonnette toboggan)	6 262.26 €	avis négatif	2128
DAUGERON	Garderie école Maternelle : Aspirateur	210.10 €		60632
BUT	Mini chaine cd Philips Gilbert	159.99 €	Réglé	60632
PELLETIER	Banquette Coffre	576.47 €		2184
BUT	Radio K7 CD MP3	79.99 €	Réglé	60632
Renovtoit	Réparation toiture Appenti	6 780.73 €	OS Fait 270409	2135
Renovtoit	Réparation Toit Préau	474.75 €	Réglé	6152
	TOTAL	18 716.01 €		

Police Municipale				
Renault	Rachat Mégane	10 600.00 €	Réglé	2182
GK Uniforme	Vêtements Policier	800.00 €	environ	60636
	TOTAL	11 400.00 €		
Trocadéro				
FILLIATRE et SIGOT	Travaux de désenfumage	7 443.43 €	Réglé	2313
INTER INDUSTRIE Thermique	Fourniture et pose (etiquette signalisation, grille ext. ventilation, modif.tuyauterie cuisine,main d'œuvre)	698.97 €	OS Fait 170409	2313
JPA	Alarme incendie, Sonorisation et éclairage, alarme par diffusion messages parlés	18 069.77 €	OS Fait 170409	2313
JPA	Non conformités constatées, remise aux normes salle Trocadéro		OS Fait 170409	2313
ThyssenKrupp Ascenseurs	Proposition travaux : Modernisation et mise en conformité ascenseur	7 580.25 €	OS Fait 060409	2313
PELLETIER	Stores cuisine + Couloir face Ascenseur	3 867.86 €	OS Fait 060409	2313
AEC	Peinture Salle des Fêtes	15 094.72 €	OS Fait 140509	2313
Roux	Suivi Etude	4 784.00 €	Contrat signé 170409 Réglé pour 2 000 €	2313
Véritas	Frais de mission de contrôle Réglém. Travaux	2 152.80 €	Contrat signé 060509	2313
Stars	Tvx de cablerie sonno	10 320.64 €	OS Fait 030609	2135

	TOTAL	70 012.44 €		
Maison Associations				
BUT	Mobilier	600.00 €	environ	60632
	TOTAL	600.00 €		
Eglise Des Verreries				
PELLETIER	Soubassement Toit	4 744.53 €	OS Fait 060409	2135
	TOTAL	4 744.53 €		
Eglise St Léonard				
AEC	Peinture intérieure	17 934.02 €	OS Fait 060409	61522
AEC	Peinture extérieure	5 325.19 €		61522
	TOTAL	23 259.21 €		
Section A.S.B				
Micro Service	Licence Adobe + Intervention installation	100.00 €	environ	60632
AVON KIMENO	Matériel Karaté	852.00 €	OS Fait	2188
CASAL SPORT	Tennis Chaise Haute (2) + Mire	849,99 €+ 60,20 €	Réglé	2188
	TOTAL	1 862.19 €		

Musculation				
PANATTA	Appareil fitness	3 862.84 €	Réglé	2188
	TOTAL	3 862.84 €		
Salle Omnisports				
CASAL	Chariot Stockage Matériel	1 500.00 €	Environ	2188
	Cordages	1 000.00 €	Environ	2188
	TOTAL	2 500.00 €		
Club House				
ADH SERVICES	Remplacement huisseries existantes (3 portes)	10 900.34 €	Os Fait 100609	2135
VIEIRA	Elargissement Portes	1 500.00 €	en attente devis	2135
PELLETIER	Structure en Bois Fermeture Auvent Latérale	5 002.87 €	Os Fait 090409	61558
But	Meubles	100.00 €	environ	60632
	TOTAL	17 503.21 €		
Base de Loisirs				
FORECO + CITEC	TVX Installation + Aire de jeux Bateau	22 305.40 €+23 256.91 €	Réglé	2158 + 2188
FORCLUM	Install 2 Projecteurs Suppl Plateau Evolution	1 251.06 €	Réglé	61523

DESBRUNS	Renforcement Rampe Piste de Skate	1 506.21 €	Réglé	61558
TRANCHANT	Tranchées P/Futures Plantations	6 578.00 €	os fait 070509	61521
	TOTAL	48 319.58 €		
Stade Henri Aubourg				
COUSIN	Remplacement Chaudière Stade	6 769.53 €	Réglé	2135
COUSIN	Remplacement Ballon d'Eau Chaude	8 296.65 €	Réglé	2135
PELLETIER	Auvent Buvette	2 000.00 €	environ	61558
TRANCHANT	Arrosage Automatique	23 308.09 €	OS Fait 180509	61521
	TOTAL	38 374.27 €		
Camping				
ODEUZO	Mitigeur thermostatique	2 113.35 €	Réglé	6068
ATMI	Terminal Paiement Carte Bancaire	1 315.60 €	OS Fait 100608	2183
Espaces Verts Services	Aire de Jeux (Portique en bois Balançoires)+ toboggan	13 502.84 € + 8 081.37 €	Réglé	2128 + 2188
MICRO SERVICE	Remplacement disque dur	232.00 €	Réglé	60632
	TOTAL	25 245.16 €		

Service Technique				
Garage Darvaultois	Souffleur	556.08 €		2188
Renault	Rachat KANGOO	7 400.00 €	Réglé	2182
Sémafor	Formation CASES Pascal+Patrick ou J-Pierre	2 942.16 €	Montant à revoir	6288
COCHET SA	Taille haie	3 990.00 €	OS Fait 070409	2188
Pantashop	18 Pantalons Jean de Travail	933.02 €	Réglé	60636
Cattiaux	9 Paires de Chaussures renforcées	316.77 €	Réglé	60636
Innovation et Paysage	Desherbeur Charoflam	2 912.26 €	Reglé	2188
Allo Flock	32 Tee Shirts + 16 Sweats+16 Coupe-vent	885.40 €	Réglé	60636
Ets LEPATRE et Fils	Achat Tondeuse Autotractée KUBOTA	14 061.20 €	Réglé	2188
	TOTAL	33 996.89 €		
Service Entretien				
	Vêtements (Blouses et Sabots)			60636
	TOTAL			
Eclairage Public				
FORCLUM	Extension éclairage rue du Maulny	7 147.43 €	Réglé	21534
FORCLUM	Renforcement EP route Pierre le Sault, direction Nemours	4 694.65 €	Réglé	21534

FORCLUM	Renforcement EP Route Pierre le Sault, Après Discothèque	2 965.96 €	Réglé	21534
FORCLUM	Mise en place de foyers en Sodium haute pression dans commune	11 079.06 €		21534
FORCLUM	Déplacement et remplacement armoire commande vétuste route de Gandelles	3 121.98 €		21534
INEO FORCLUM	Remplacement de mât d'éclairage par mât type AZULY HLM Fromonceau	15 289.66 € 13 000.00 €		21534
INEO FORCLUM	Rénovation Eclairage public accès camping	2 556.45 € 3 105.99 €		61523
FORCLUM	Création Eclairage S/Parking Eglise Praillons Supplément Extension	9413.03 4140.40	OS Fait 060409 OS Fait 070509	21534
FORCLUM INEO	Installation de 6 mats EC Public terrain salle omnisports	12 237.11 €	Environ	21534
FORCLUM	Install de 2 Projecteurs suppl Podium base de loisirs	1 251.06 €	Réglé	21534
FORCLUM	Rénovation Eclairage public Salle des fêtes Troca	4 023.94 €		61523
	TOTAL	74 329.87 €		
Voirie				
APPIA/EIFFAGE	17 Rue de la Souricière : réfection de voirie et trottoirs	3 649.59 €	Réglé	61523
APPIA/EIFFAGE	19 Rue de la Souricière : réfection de voirie et trottoirs	4 331.31 €	Réglé	61523
APPIA/EIFFAGE	Rénovation voirie Chemin des Vignes	7 385.30 €	OS Fait 250509	61523
APPIA/EIFFAGE	Rénovation voirie Ch du Boulay Montapot	13 972.27 €	OS Fait 250509	61523
APPIA/EIFFAGE	Réfection Entrée du Stade	4 322.34 €	Réglé	61523

APPIA/EIFFAGE	Ch du Boulay-entrées	4 604.60 €	OS Fait 250509	61523
APPIA/EIFFAGE	Reprise Trottoir	539.40 €	Os Fait 190509	61523
	S/TOTAL TTC Marché à Bon Commande	38 804.81 €		
APPIA/EIFFAGE	Parking (Création de 5 places Fromonceau)	24 982.05 €	OS Fait 270409	2151
	S/TOTAL	24 982.05 €		
	TOTAL GENERAL	63 786.86 €		
CABINET MEDICAL				
DAMENE	Réfection Toiture	31 248.67 €	Os Fait 080609	2135
	Total	31 248.67 €		
Divers				
Gérard JOUE	Plan de la totalité du cimetière	3 806.27 €	Réglé	6188
LE CHANU	Installation Arbre de rideau métallique électrique Garage Ballastière	1 554.80 €		61522
STARS	Porte voix Bouyer + Blister	1 383.44 €		2188
CATTIAUX Rochettes	Batibac + vis autoperceuse + raccords d'angle (Ballastière)	821.89 €		6068
DICOREP	Numéros de maison, listel et lettrage en relief	2 705.08 €		6068
PELLETIER	Fabrication Placard Ballastière	4 205.14 €	Réglé	2135
CEF	Divers Matériaux Electriques	5 977.07 €	Os Fait	6068
	Arrêt de Car Fromonceau	5 000.00 €	Environ	21578

CAAHMRO	Achat de 12 jardinières suspendues N7	1 615.23 €	Réglé	2188
CAAHMRO	Fourn Copeaux bois ornement Terrains	2 007.37 €	Réglé	6068
SIROM	Install Panneau Rue Souricière	914.94 €	Réglé	61523
Comat et Valco	Table de Pique-Nique Roussillon	1 992.42 €	Réglé	2188
Priva Park	Remplacement Priva Park	1 411.28 €	Réglé	2135
L.T.I	Moquette Vœux du Maire	2 762.76 €	Os Fait 180609	6232
	TOTAL	33 394.93 €		
Terrain Multisport				
BECKER	Remise en état Sol	11 797.34 €	OS Fait 060409	2128
	TOTAL	11 797.34 €		
Cantine				
AEC	Tvx Rénovation Salle à manger, Laverie, sanitaires personnel et enfants	7 610.69 €	devis à revoir	61522
Henri Julien	Mobilier Tables + Chaises	13 881.97 €	Réglé	2184
Henri Julien	Supp Mobilier (10 Chaises BAMBI) + 2 Tables	810.89 €	Réglé	2184
Henri Julien	Supp Mobilier (2 Tables P/Bambins)	1 076.40 €	Réglé	2184
Henri Julien	Vaisselle (Verres,Cuillères etc....)	152.11 €	os Fait 160609	60632
	TOTAL	21 492.66 €		

Nationale 607				
	Projet Piste Cyclabe (étude)	35 000.00 €		231520
	Achat Terrain VNF entrée Bgx + Amenagement Trous D'eau VNF	1 500.00 € 3 500.00 €	Environ	2111 2128
	Achat Terrain de Mr De Oliveira Chapelle St Thibault		à définir	2111
	TOTAL	Environ 40 000 €		
Liaison Douce				
Fit Park	Achat et Installation Aires de fitness le long du canal	12 163.32 €	OS Fait 230409	2128 (8 013,20€) + 2188 (4 150,12€)
	TOTAL	12 163.32 €		

Place de la Gare - Place des Fêtes

Notre policier municipal étudie la mise en place d'une zone bleue place de la Gare et places des Fêtes. Une vignette de stationnement résidentiel devrait être remise à chaque riverain.

RIOGLASS

Information du Maire concernant l'emploi à RIOGLASS

21. REMERCIEMENTS

Remerciements suite à décès :

- ✚ Madame Claudette DANET et sa famille, suite au décès de son époux
- ✚ Madame M. Madeleine NARME et Monsieur l'Abbé COTTET-DUMOULIN remercient la commune pour toute l'aide apportée lors de la célébration de la cérémonie religieuse des obsèques de M. DANET.
- ✚ Madame Micheline LE GOUEFF et sa famille, suite au décès de son époux
- ✚ Monsieur Gilbert MARBACHE, père de Yannick, et sa famille, suite au décès de son épouse
- ✚ Madame Catherine HESPEEL, suite au décès de son époux

Remerciements suite à subvention :

- ✚ M. VALEYRE, Directeur de l'école élémentaire
- ✚ Martine SCHENHER des Restos du Cœur
- ✚ Michèle BOULET, responsable du refuge de Vaux le Pénil de la SPA
- ✚ Angélique THIELEN, Trésorière de SPORT POLICE Vallée du Loing
- ✚ Marcel BROUTIN, Président de la Société de Chasse
- ✚ Léopold SARTEAU, Président de la Vandoise et le Gardon du Loing

- ✚ George BROWN, Président de Loisirs et Bienfaisance
- ✚ Jean-Marc CHAMPNIERS, Président de l'Union Sportive Nemours Saint-Pierre
- ✚ Françoise ORFEUILLE, Présidente de la Croix Rouge Française du Comité de Nemours-Gâtinais
- ✚ Annie MAILLET, Présidente de la Section des Jeunes Sapeurs Pompiers du Gâtinais
- ✚ Giovanna BRUNET et Jean-Luc PICHON du Secours Catholique Seine-et-Marne
- ✚ Jean-Paul MALLET, Président du Rotary Club de Nemours-St-Pierre-lès-Nemours
- ✚ Jean-Pierre LUCIEN, Président de l'Union Sportive de Nemours Saint Pierre Athlétisme
- ✚ Lieutenant Colonel Daniel VILLAUME, Président du Comité d'Entente et de Coordination des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Nemours et Saint-Pierre-lès-Nemours
- ✚ Frédéric VALLETOUX, Président de l'Association de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif de Seine-et-Marne
- ✚ Docteur Ch. THEODORE, Président de la Ligue contre le Cancer (Comité de Seine-et-Marne)
- ✚ Thierry CABOT, Directeur de la Mission Locale

Remerciements divers

- ✚ Michel CHARLES, Président du Lions Club, pour la mise à disposition de barnums à l'occasion du Salon Gourmand

Fin de la séance à 21 h 55

Le Maire,

Claude JAMET